« Une éducation intégrale de qualité pour une culture scolaire durable en Haïti »

TERMES DE RÉFÉRENCE

ÉVALUATION FINALE EXTERNE

Financé par : Gouvernement de Navarre / Dossier : 0011-1458-2020-0081

Résumé du Contenu

Résumé de l'intervention à évaluer 3
Introduction et objectif de l'évaluation 3
Description de l'intervention 4
Portée de l'évaluation et acteurs impliqués 6
Questions et critères d'évaluation 7
Méthodologie, plan de travail et résultats escomptés 10
Délais approximatifs de l'exécution de l'étude : 12
Documents et sources d'information 13
Profil demandé à l'équipe d'évaluation 13
Budget et conditions de paiement. 14
Conditions de paiement 14
Présentation de l'offre technique et financière et des critères d'évaluation 14

Résumé de l'intervention à évaluer

- **Titre de l'intervention** : " Une éducation intégrale de qualité pour une culture scolaire durable en Haïti ".
- **Code du dossier :** 0011-1458-2020-000081
- **Pays :** Haïti
- **District/municipalité** : Fonds Verrettes, Département de l'Ouest, Haïti
- **Période de mise en œuvre :** du 20/11/2020 au 31/12/2023.
- **Secteur de coopération :** Education, Gouvernance et Environnement
- **Unité responsable :** Section Coopération au Développement et Action Humanitaire. Département des droits sociaux. Gouvernement de Navarre.
- **Norme réglementaire ou appel à propositions :** 2020 Appel à propositions pour des subventions pour la mise en œuvre d'interventions sociales et économiques dans les pays en développement 2020. Modalité C) Programmes de développement.
- **Partenaires en Espagne :** Asociación Navarra Nuevo Futuro (chef de file) et CESAL (ONG partenaire).
- **Partenaires locaux en Haïti** : CESAL Haïti.
- **Subvention :** 600.000€.
- **Total** : 692.656,02€.

Introduction et objectif de l'évaluation

Asociación Navarra Nuevo Futuro (ANNF) et CESAL, en collaboration avec leur partenaire local, travaillent depuis plus de 3 ans à Fonds Verrettes, Région Ouest, Haïti, sur des interventions visant à améliorer l'éducation et la situation des enfants en mettant l'accent sur la durabilité et l'environnement.

Ce consortium est à l'origine de l'évaluation externe finale du programme *"Éducation intégrale de qualité pour une culture scolaire de la durabilité en Haïti"*, ANNF étant le chef de file en partenariat avec CESAL, ainsi que CESAL Haïti, partenaire de mise en œuvre des activités sur le terrain.

L' **Asociación Navarra Nuevo Futuro** (ANNF) est une organisation basée à Navarra (Espagne) qui travaille depuis 1971 dans le domaine de la promotion des droits de l'enfant et de la gestion du système de protection. Depuis 1993, elle soutient également des actions en faveur des enfants par le biais de projets de coopération internationale en Haïti, au Pérou, au Salvador et au Sénégal, et développe des méthodologies innovantes dans le domaine de l'éducation sociale. ANNF promeut également des réseaux locaux et transfrontaliers et crée et diffuse des connaissances grâce à son laboratoire d'innovation socio-éducative.

CESAL est une ONGD espagnole qui se consacre depuis 1988 à la coopération internationale, reconnue comme entité d'utilité publique depuis 2001 et qualifiée par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement depuis 2005. Sa mission est de promouvoir le développement humain des personnes les plus défavorisées dans le monde, en se basant sur l'héritage et l'expérience des bénéficiaires eux-mêmes et en les impliquant dans le travail en tant que véritables protagonistes de leur vie. CESAL est actuellement présent dans 11 pays d'Amérique latine et d'Afrique avec des projets dans les domaines de l'éducation, de la santé, du logement, de l'eau et de l'assainissement, du développement productif, de la micro-entreprise et de la formation professionnelle. Le CESAL dispose actuellement de délégations dans 5 pays du monde et dans 12 communautés autonomes d'Espagne, dont la communauté autonome de Navarre.

CESAL HAÏTI est une ONGD reconnue par le gouvernement haïtien depuis 2011 et dédiée à la coopération internationale. Sa mission est de promouvoir le développement humain des personnes les plus défavorisées du monde, en se basant sur l'héritage et l'expérience des bénéficiaires eux-mêmes et en les impliquant dans le travail en tant que véritables protagonistes de leur vie.

L'évaluation, portée par ces 3 acteurs, devrait servir d'outil d'apprentissage pour vérifier la pertinence, le fonctionnement, les résultats et les effets de l'intervention et guider ainsi les actions futures que le CESAL Haïti mettra en œuvre sur le territoire haïtien :

1. Évaluer la réalisation des objectifs et des résultats du programme.
2. Évaluer l'impact du programme sur la population bénéficiaire.
3. Évaluer l'appropriation du programme par les bénéficiaires et la participation des acteurs impliqués, ainsi que leur autonomisation et leur contribution à la durabilité du programme.
4. Analyser le niveau de coordination et d'harmonisation du programme avec d'autres projets/programmes mis en œuvre dans le pays et l'alignement sur les politiques publiques du pays.
5. Extraire des recommandations et des enseignements visant à tirer des leçons et à améliorer les processus et les méthodologies utilisés pour les programmes et projets futurs.
6. Evaluer l'efficacité des activités par rapport aux couts, l'atteinte des objectifs par rapport au temps.

Description de l'intervention

- **Contexte de l'intervention :**

L'intervention contribue au droit à une éducation de base inclusive et de qualité, avec une approche environnementale, dans 7 écoles du district scolaire de Ganthier, dans la municipalité de Fonds Verrettes (Haïti), dans le département de l'Ouest, à la frontière avec la République

dominicaine. Il s'agit d'une des zones rurales les plus vulnérables du pays. L'objectif est d'assurer l'accès et la permanence dans le système scolaire des enfants, d'améliorer la qualité des processus et des contenus pédagogiques, d'intégrer l'environnement comme axe transversal, de renforcer la communauté scolaire face au changement climatique et d'assurer l'accès aux services d'hygiène et d'assainissement. Cet objectif devrait s'accompagner d'un soutien dans le processus de décentralisation et de gouvernance du secteur de l'éducation.

Objectif général : contribuer au droit à l'éducation en Haïti.

Objectif spécifique : Améliorer la qualité pédagogique, la formation des enseignants, les installations scolaires et leur cadre environnemental et sanitaire, et responsabiliser les autorités scolaires, dans le cadre d'une approche globale de l'école en faveur du développement durable.

Résultats attendus :

Résultat 1. Renforcement de la gouvernance et de la participation scolaire dans 7 écoles de Fonds-Verrettes.
Résultat 2. Amélioration de la qualité de la gestion, de la pédagogie et du contenu éducatif dans 7 écoles publiques de Fonds-Verrettes.
Résultat 3. Renforcement des capacités de gestion, d'intervention et de participation de la communauté scolaire dans le domaine du développement durable dans 7 écoles de Fonds -Verrettes.
Résultat 4. Amélioration de la qualité des infrastructures, des services de base et intégration d'un programme d'hygiène et de santé dans les 7 écoles de Fonds-Verrettes.

- **Population cible :**

La population cible du programme est la communauté éducative de 7 écoles :

- École Nationale de Fonds-Verrettes,
- École Nationale Gros-Cheval,
- École Nationale Forêt-de-Pins,
- École Nationale d'Oriani,
- École Mixte Gros-Cheval,
- École Mixte Joseph Vicaire Jean-Gilles,
- École Antoine Elie de Canotte.

Total des bénéficiaires directs : 3 948 personnes.

1. *Enfants scolarisés* : 2 475 élèves dans les 7 écoles.

   Garçons et filles âgés de 6 à 13 ans (primaire) de 7 écoles nationales, communautaires et privées.

2. *Directeurs, enseignants et personnel de l'école (cuisiniers, agents d'entretien)* : 78 personnes.

3. *Parents d'élèves, membres des comités de parents* : 1980 personnes.

4. *Enfants et membres des familles soutenus dans le processus de réintégration scolaire* : 573 enfants et leurs familles.

- **Budget :**

Budget total du programme : 692 656,02 €.

- Gouvernement de Navarre : 600 000 euros
- Contributions : 92.656,02€.

Portée de l'évaluation et acteurs impliqués

- **Dimension géographique :** Commune de Fonds Verrettes, Département de l'Ouest, Haïti.
- **Chargés de l'évaluation :** ANNF et CESAL, représentés par CESAL Haïti. Cette équipe agit en tant qu'unité mandatée pour l'évaluation, chargée de valider et de superviser la qualité du processus, de rédiger les termes de référence, d'engager l'équipe d'évaluation, de publier et de diffuser les résultats.
- **Acteurs :** Les acteurs impliqués dans l'intervention à évaluer et les informateurs clés potentiels sont les suivants :

Acteurs	Acteurs et entités	Participation	Pertinence dans le processus d'évaluation
ONG ESPAGNOLES	Association Navarra Nuevo Futuro	Institutions demandeuses de l'évaluation	Haute
	CESAL		Moyenne
PARTENAIRE LOCAL	CESAL Haïti	Fournir les informations exiger les résultats de l'évaluation	Haute
TITULAIRES DE DROIT	Elèves, membres des comités des écoles (gestion, élèves, parents), comités de classes, parents, enseignant.es et directeurs/directrices	Informateurs clés et validateurs ultimes de la qualité de l'intervention.	Haute
AUTRES INSTITUTIONS CONCERNEES	Commission Municipale d'Education	Informateurs clés et validateurs ultimes de la qualité de l'intervention.	Haute
	Fondation Reboisement par Éducation (FRE)	Fournir des informations, exprimer des intérêts, faciliter la participation et diffuser les résultats.	Haute
	Ministère de l'Éducation (MENFP) représenté par le Bureau du District Scolaire de Ganthier (BDS)	Fournir des informations, exprimer des intérêts, faciliter la participation et diffuser les résultats.	Basse

	Leaders locaux (CASEC, leaders religieux, président.es des OCB, activités communautaires…)	Fournir des informations, exprimer des intérêts, faciliter la participation et diffuser les résultats.	Basse
	Direction Nationale De l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA) représentée par le TEPAC	Informateur et validateur ultime de la qualité de l'intervention.	Basse
	Agence Nationale des Aires Protégées (ANAP) représentée sur le terrain par la Brigade de Surveillance des Aires Protégées (BSAP) et le Comité Local d'Appui (CLA)	Informateur et validateur ultime de la qualité de l'intervention.	Moyenne
	Centres de santé de la zone d'intervention, à travers les ASCP	Informateur et validateur ultime de la qualité de l'intervention.	Basse

Questions et critères d'évaluation

L'objectif de cette évaluation est de fournir une appréciation de la réussite du programme et des résultats de l'intervention. À cette fin, l'équipe d'évaluation externe aura accès à l'information documentaire qu'elle juge appropriée, et bénéficiera d'un soutien et d'un accompagnement lors des visites et des entretiens sur le terrain si besoin.

Critère	**Question**
Pertinence. *La conception du programme répond-elle au contexte dans lequel il a été mis en œuvre et l'intervention fait-elle ce qu'il faut ?*	Les objectifs du programme étaient-ils cohérents avec les besoins de la population bénéficiaire (écoliers, enseignants, chefs d'établissement et autorités locales) ? La formulation du cadre logique est-elle cohérente et correctement structurée en fonction de l'évolution du programme ? Les principales parties prenantes locales ont-elles été impliquées dans la conception du programme ? Les bénéficiaires ont-ils le sentiment que leurs priorités ont été prises en compte dans le programme ? La qualité du diagnostic et la conception de l'intervention ont-elles été adéquates ? Le programme de formation des enseignants et des directeurs d'école a-t-il permis d'améliorer les résultats pédagogiques et académiques dans les écoles ? Les activités d'éducation à l'environnement proposées étaient-elles pertinentes, adaptées et nécessaires ?

	Les améliorations apportées dans les écoles ont-elles été suffisantes pour garantir l'amélioration de la qualité de l'enseignement ? Le plan d'action et de sensibilisation à l'environnement face aux défis du changement climatique est-il adapté au contexte dans lequel il a été élaboré ? Comment l'intervention a-t-elle contribué à la coordination entre la population bénéficiaire et les autorités locales pour promouvoir le droit à l'éducation ?
Efficacité. *Dans quelle mesure l'intervention est-elle cohérente ? Les objectifs pour lesquels ce programme a été conçu ont-ils été atteints en temps voulu ?*	Y a-t-il eu cohérence entre les activités, les résultats et les objectifs de l'intervention ? Les résultats escomptés ont-ils été atteints ? Les indicateurs ont-ils permis d'évaluer si les résultats et l'objectif spécifique du programme ont été atteints ? Des indicateurs de suivi partiels ont-ils été incorporés ? Les sources de vérification étaient-elles suffisantes pour démontrer la réalisation des résultats ? Les activités ont-elles été mises en œuvre dans les délais prévus et ceux-ci sont-ils suffisants pour atteindre les résultats ? Toutes les actions proposées dans le programme ont-elles été mises en œuvre conformément au calendrier ? Existe-t-il des contradictions avec la stratégie nationale d'éducation ? Les mécanismes de coordination sont-ils adaptés aux besoins des différents acteurs ? Les ressources humaines et les équipements sont-ils suffisants pour une mise en œuvre réussie du programme ? Existe-t-il des obstacles importants à la mise en œuvre du programme ?
Efficience	Les résultats proposés sont-ils cohérents en termes de coûts ? Le coût de chaque unité ou service fourni par le programme correspond-il aux valeurs du marché local ? Les différentes offres sont-elles évaluées avant de contracter des biens et des services en quantités appropriées ? Les différents acteurs sont-ils coordonnés pour améliorer les résultats potentiels du programme ? Les ressources prévues étaient-elles suffisantes pour réaliser les activités prévues afin d'améliorer la qualité de l'éducation de manière globale ? La répartition des allocations budgétaires est-elle cohérente avec la nature du programme ? Le budget reflète-t-il les activités planifiées et mises en œuvre ? Les objectifs sont -il atteint en temps voulu ?
Impact.	Y a-t-il eu des preuves de changements dans les groupes cibles qui peuvent être attribués à l'intervention ?

Comment l'intervention change-t-elle la situation ?	Comment l'intervention a-t-elle permis d'améliorer l'accès et la qualité de l'éducation ? Le renforcement du cadre de gouvernance a-t-il été déterminant ? Les capacités des directeurs et du personnel enseignant ont-elles été renforcées par l'intervention, de quelle manière, et appliquent-ils les connaissances acquises dans leur travail quotidien ? Les écoles vont-elles maintenir des actions de permanence scolaire telles que le programme environnemental et le programme d'hygiène ? La perception des familles et des communautés sur l'importance de l'éducation et la protection de l'environnement a-t-elle changé ? Le programme a-t-il eu un impact sur d'autres institutions (publiques ou privées) ? Les bénéficiaires ont-ils exprimé le souhait de poursuivre ce type d'intervention après la fin du programme ? Le comité technique du programme a-t-il permis de mesurer la portée des indicateurs et de contrôler les ressources ? L'intervention a-t-elle eu des effets positifs imprévus ?
Durabilité *Les résultats peuvent-ils être maintenus dans le temps et les avantages perdureront-ils ?*	Les capacités organisationnelles et institutionnelles ont-elles été influencées positivement pour faciliter la continuité des bénéfices générés par le programme ? Les responsables de Fonds Verrettes ont-ils assumé leurs responsabilités dans le cadre de ce programme ? La Commission Municipale d'Education et le Bureau du District Scolaire ont-t-ils renforcé leur capacités grâce au programme ? Les stratégies d'intervention ont-elles été les plus appropriées pour la durabilité du programme (notamment en termes d'infrastructures) ? Les activités environnementales sont-elles durables et ont contribué à protection de la PNNFP-1 (en particulier les pépinières scolaires, espaces reboisés) ?
Priorités transversales. *L'accent est mis sur les droits de l'enfant, la diversité culturelle et l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que la protection environnement*	L'approche de genre utilisée dans le programme a-t-elle été adéquate ? Le programme a-t-il bénéficié plus aux femmes qu'aux hommes ? Le programme a-t-il contribué au renforcement de l'identité culturelle ? L'intégration de l'approche interculturelle à différents niveaux (organisation, formation, contenu, stratégie) a-t-elle été adéquate ? Les écoles ont-elles intégré les approches transversales dans leurs plans éducatifs ? La perception de l'importance de ces approches a-t-elle changé ? Est-ce que les activités environnementales mise en œuvre ont-elles porté leur fruit ? De quelle manière la stratégie environnementale peut être améliorée ?

La participation	La communauté éducative a-t-elle été impliquée au cours des différentes phases du cycle du programme ? Quel a été le degré d'implication des autorités éducatives locales (Commission Municipale d'Education) et nationales (Bureau du District Scolaire) dans ce programme ? Quel a été l'impact de cette implication sur le programme ? Les conditions sont-elles réunies pour le maintien des espaces participatifs (comités municipaux d'éducation, conseils d'école, comités de parents, comités de gestion) ?
Mise en œuvre et exécution	Comment la délégation de CESAL Haïti a-t-elle contribué à l'identification des besoins locaux et à la mise en œuvre de stratégies appropriées ? Comment CESAL Haïti a-t-il collaboré avec d'autres parties prenantes, telles que le gouvernement haïtien, les autorités locales, d'autres organisations de coopération et la communauté internationale ? Dans quelle mesure CESAL Haïti a-t-il facilité la coordination et le travail en commun entre les différents acteurs impliqués dans le programme ? Quelle a été la réponse et le soutien de CESAL Haïti aux situations de crise, aux défis imprévus ou aux événements défavorables au cours de la mise en œuvre du programme ?
Complémentarité	L'intervention fait-elle partie d'une stratégie plus large de l'entité dans la région ? L'intervention est-elle cohérente avec les interventions d'autres acteurs ? Quelles recommandations peuvent être faites pour améliorer et renforcer la complémentarité entre les futurs projets et maximiser l'impact combiné des interventions ?

Méthodologie, plan de travail et résultats escomptés

- **Méthodologie :**

L'équipe d'évaluation devra définir, dans sa proposition, les outils méthodologiques à utiliser dans la planification et l'exécution de l'évaluation. L'utilisation d'outils qualitatifs pour la collecte d'informations auprès des bénéficiaires, tels que des entretiens, des groupes de discussion, des visites, etc. est proposée comme ligne directrice. Le cadre logique pourra être partagé sur demande, par emails aux adresses figurant à la fin de ces Termes de Références. Le passage en revue de la documentation du programme est également très important pour l'exécution de cette évaluation finale. CESAL Haïti enverra la documentation du programme, les rapports, les sources de vérification, etc. après la signature du contrat à l'équipe évaluatrice.

- **Plan de travail :**

1. Revue documentaire initiale.
2. Elaboration du Rapport préliminaire en français qui devra intégrer le plan d'évaluation :
    - Critères et matrice de l'évaluation
    - Méthodologie et outils à utiliser pour la phase de collecte d'informations sur le terrain,
    - Indicateurs et sources de vérifications à mesurer pour donner réponse aux questions d'évaluation,
    - Proposition de calendrier pour la phase de travail sur le terrain
    - Liste des personnes à interviewer
3. Collecte de données sur le terrain
4. Analyse des informations obtenues
5. Conclusions et première version du rapport final en français
6. Recueil des suggestions, rapport final en français et présentation des résultats

- **Structure du rapport final :**

Le **rapport final** respectera la structure indiquée et prendra en compte les commentaires de CESAL Haïti. En plus de répondre aux questions de l'évaluation, ce rapport final devra également résumer tous les résultats et conclusions dans une évaluation globale du programme, détailler la méthodologie utilisée pour la collecte et l'analyse des informations et détailler ses recommandations. En outre, il contiendra une **section finale contenant une proposition pour l'incorporation de mécanismes de socialisation pour les entités impliquées.**

<u>Structure du rapport final :</u>

0. Résumé exécutif

1. Introduction

1.1. Contexte et objectif de l'évaluation.

1.2. Questions principales et critères de valeur : définition.

2. Description sommaire de l'intervention évaluée, avec une référence particulière aux attentes dans lesquelles l'évaluation est menée (évaluation finale), résumé de l'historique, de l'organisation et de la gestion, des acteurs impliqués et du contexte dans lequel l'intervention se déroule.

3. Méthodologie utilisée pour l'évaluation

3.1. Méthodologie et techniques appliquées

3.2. Contraintes et limites de l'étude réalisée.

4. *Analyse des informations recueillies et des éléments probants en relation avec les questions précédemment établies. Interprétation des preuves par rapport aux questions d'évaluation posées.*

5. *Conclusions de l'évaluation par rapport aux critères d'évaluation (Matrice de l'évaluation)*

6. *Enseignements tirés des résultats globaux qui indiquent une bonne pratique et qui peuvent être extrapolés et réintégrés dans les actions de l'intervention mise en œuvre ou dans les interventions futures, le cas échéant.*

7. *Les recommandations découlant de l'évaluation, classées selon les critères choisis par l'équipe d'évaluation (par exemple : court/long terme, selon les critères d'évaluation, selon la dimension ou la composante de l'intervention, selon la zone d'intervention...). En tout état de cause, dans la mesure du possible, mentionnez l'acteur (ou les acteurs) à qui la recommandation est particulièrement adressée.*

Annexes à inclure :

- *Le plan de travail, la composition et la description de la mission.*
- *Méthodologie proposée, les techniques et les sources utilisées pour collecter les informations.*
- *Analyse documentaire : liste des sources secondaires utilisées.*
- *Entretiens : liste des informateurs, scripts d'entretien, transcriptions et notes.*
- *Enquêtes : modèles, données brutes collectées et analyse statistique.*
- *Ateliers participatifs : rapporteur et produits.*
- *Allégations et commentaires des différentes parties prenantes sur le programme de rapport s'ils sont jugés pertinents, en particulier s'il y a des désaccords et qu'ils n'ont pas été reflétés dans le corps du rapport.*
- *Mécanismes de socialisation.*
- *Fiche de synthèse de l'évaluation.*

Délais approximatifs de l'exécution de l'étude :

La consultance débutera à la signature du contrat entre la personne/équipe consultante et CESAL. La date de démarrage est prévue au plus tard pour le 1er novembre 2023.

Le rapport de la phase documentaire devra être rendu le 20 novembre. Le travail sur le terrain devra être réalisé au cours du mois de décembre, et le rapport final sera rendu et validé le 30 janvier 2024 au plus tard.

Documents et sources d'information

Document	Principaux Contenus	Location
Document de formulation de l'intervention (proposition technique et budget)	Objectif général/Objectifs/Résultats/Activités/Résumé/ Calendrier de mise en œuvre/ Situation contextuelle/ Besoins identifiés/ Coût de la mise en œuvre des activités par ligne budgétaire, etc.	Bureau CESAL Haïti / ANNF
Documents de référence et de diagnostic et ligne de base	Documents de référence et de diagnostic Document et ligne de base	Bureau CESAL Haïti / ANNF
Réglementation (législation, subventions, résolutions...)	Loi sur la coopération internationale au développement, loi sur les subventions, appel à projets de coopération 2018, règlement de justification des projets du gouvernement de Navarre, etc.	Bureau CESAL Haïti / ANNF
Rapports de suivi	Progrès dans le développement des activités Réalisations Difficultés dans la mise en œuvre de certaines activités Modifications proposées à l'origine	Bureau CESAL Haïti / ANNF
Sources de vérification des programmes	Listes de présence, rapports, documents photographiques, procès-verbaux de transmission, etc.	Bureau CESAL Haïti / ANNF

Profil demandé à l'équipe d'évaluation

Nous recherchons un évaluateur/évaluatrice ou une équipe d'évaluation ayant une expérience dans le domaine de l'éducation et des droits de l'enfant au niveau national et régional, ayant au moins 5 ans d'expérience dans l'évaluation de projets de coopération au développement liés à l'enfance, qui garantisse le professionnalisme et l'indépendance de l'étude (sans être lié à la gestion du programme ou à l'ONG espagnole et/ou homologue), qui traite l'information de manière confidentielle, qui exécute sa tâche avec responsabilité, intégrité et professionnalisme.

Il est précisé que tout droit d'auteur appartient à l'entité contractante de l'évaluation, ANNF et CESAL. La diffusion des informations collectées et du rapport final est la prérogative des ONGD.

Cependant, le gouvernement de Navarre se réserve le droit de reproduire, distribuer ou communiquer publiquement le rapport d'évaluation sans accord préalable avec les ONGD lorsque cela est nécessaire pour le bon déroulement des procédures administratives et le fera avec l'autorisation préalable des ONGD lorsque cela est nécessaire pour d'autres raisons.

En cas de retard dans la remise des rapports ou si la qualité des rapports remis est manifestement inférieure à celle convenue avec l'ONGD, les sanctions et l'arbitrage établis par l'entité adjudicatrice conformément au contrat privé établi avec l'équipe d'évaluation sont d'application.

Budget et conditions de paiement.

Le budget maximum alloué à cette évaluation externe est de 8.000 €, y compris tous les coûts pouvant résulter du travail d'évaluation. En outre, l'équipe de consultants doit tenir compte des éléments suivants :

- Le paiement pour la prestation de ce service comprend l'assurance, le paiement des frais, les frais de visa, les taxes et tout autre coût découlant des règlements pour la prestation de ce service.
- Les dépenses liées au transport, la nourriture et à l'hébergement seront couvertes par l'équipe d'évaluation, bien qu'elle soutien logistique pourra être fourni par CESAL Haïti.
- Si les produits finaux de la consultance ne sont pas adaptés ou acceptés par l'ANNF ou CESAL, l'équipe d'évaluation remboursera les valeurs totales ou partielles proportionnellement au degré de réalisation du produit final présenté.

Conditions de paiement

Le paiement à l'équipe d'évaluation sera effectué par virement bancaire et en trois tranches en fonction des étapes de travail suivantes :

- Une première tranche de 30 % (2.400 €) à la signature du contrat de consultance.
- Une deuxième tranche de 40 % (3.200 €) à la présentation du rapport préliminaire.
- Une troisième et dernière tranche de 30 % (2.400 €) à la présentation du rapport final.

Présentation de l'offre technique et financière et des critères d'évaluation

La proposition doit comprendre :

- Curriculum vitae des évaluateurs.
- Proposition méthodologique.
- Chronologie.
- Proposition financière.

Les critères d'évaluation des propositions techniques reçues seront les suivants :

- Proposition méthodologique : 50%.
- Profil des évaluateurs : 30%.
- Offre financière : 20%.

Date limite de soumission des propositions : Dimanche 17 septembre 2023 à 23h59 (heure Haïti)

Envoyer aux adresses emails suivantes :

adele.lassalas@cesal.org
sduplan@cesal.org
e.martinez@nuevo-futuro.org
olga.alonso@cesal.org